



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
  
Règlement  
InterCodep 2019-  
2020

PAGE N°  
  
**1**

**Règlement du championnat JEUNES  
Grand Est des Comités Départementaux  
(InterCodep)**

<b>INDICE DE REVISION</b>	<b>DATE D'APPLICATION</b>	<b>OBJET DE LA REVISION</b>
Z		Projet
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B	01/09/2017	Saison 2017/2018
C	01/09/2018	Saison 2018/2019
D	01/09/2019	Saison 2019/2020
E		
F		
G		
H		
I		

**REDACTEURS**

Benoit LAURENT Responsable de la CRJ

**DESTINATAIRES**

Membres du **CA** de la LGEBaD, **Membres de la CRJ LGEBaD**, **Présidents** des CODEP de la LGEBaD et **Salariés LGEBaD**.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
  
Règlement  
InterCodep 2019-  
2020

PAGE N°

**2**

## **SOMMAIRE**

<b>1. OBJET.....</b>	<b>3</b>
<b>2. DOMAINE D'APPLICATION.....</b>	<b>3</b>
<b>3. REFERENCES.....</b>	<b>3</b>
<b>4. DEFINITIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>5. LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>3</b>
<b>6. DESCRIPTION DETAILLEE</b>	
<b>ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS.....</b>	<b>5</b>
<b>ART. 2 COMPOSITION DES EQUIPES.....</b>	<b>5</b>
<b>ART.3 ORGANISATION DE L'INTERCODEP SUR LA SAISON.....</b>	<b>6</b>
<b>ART. 4 DEROULEMENT D'UN INTERCODEP.....</b>	<b>7</b>
<b>ART. 5 CLASSEMENT GENERAL.....</b>	<b>9</b>



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
  
Règlement  
InterCodep 2019-  
2020

PAGE N°

**3**

## **1. OBJET**

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le Championnat JEUNES Grand Est des Comités Départementaux de Badminton (InterCodep).

Il précise les modalités d'inscription, de participation et d'organisation de chaque tour.

## **2. DOMAINE D'APPLICATION**

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

## **3. REFERENCES**

[Principes sportifs 03.01: Règlement Général des Compétitions.](#)

[Principes sportifs 03.07: Tenues vestimentaires et publicités.](#)

## **4. DEFINITIONS**

**CODEP** : Comité Départemental.

**CDJ** : Commission Départementale Jeunes.

**CLOT** : [Commission Ligue des Officiels Techniques.](#)

**CRJ** : Commission Régionale Jeunes.

**ICD** : Le Championnat Interclubs du Haut-Rhin Sénior.

**ICR** : Le Championnat Interclubs de la région Grand-Est Sénior.

**ICN** : Le Championnat Interclubs national Sénior.

**InterCodep** : Championnat JEUNES Grand Est des Comités Départementaux de Badminton.

**JA** : Juge-Arbitre.

**LGEBaD** : Ligue Grand Est de Badminton.

**OT** : [Officiels Techniques.](#)

**TIJ** : Trophées Interrégionaux Jeunes.

**TNJ** : Trophées Nationaux Jeunes.

**RGC** : Règlement Général des Compétitions.

## **5. LISTE DES ANNEXES**

**Annexe 1:** [Echéancier par Tour de l'InterCodep 2019-2020](#)

**Annexe 2 :** Feuille de présence d'un InterCodep

**Annexe 3 :** Feuille de match d'une rencontre



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
  
Règlement  
InterCodep 2019-  
2020

PAGE N°

**4**

## 6. DESCRIPTION DETAILLEE

L'InterCodep est une compétition officielle par équipe organisée par le LGEBaD et ouverte aux catégories benjamins et minimes.

Elle se déroule en 3 tours à l'issue desquels un classement général des équipes est établi permettant de désigner le CODEP champion du Grand Est pour la saison en cours.

- Chaque tour de l'InterCodep se déroule sur 1 journée, de préférence le samedi.
- 2 ou 3 lieux différents lors de chacun des 2 premiers Tours (3 équipes par lieux).
- Dans la mesure du possible 1 lieu unique pour le Tour 3 permettant une remise des prix à l'issue.
- 2 rencontres par équipe à chaque Tour.

La gestion de l'InterCodep est confiée par la LGEBaD à la CRJ :

**Pour la CRJ**

Sandrine NOLLEVALLE

Tél. : 06 17 99 00 29

Email : [sandrine.nollevalle@sfr.fr](mailto:sandrine.nollevalle@sfr.fr)

Mettre en copie [crj@badmintongrandest.com](mailto:crj@badmintongrandest.com)

A chaque Tour, la CRJ confiera l'organisation au CODEP accueillant un InterCodep.

Les CODEP pourront déléguer la gestion du Tour aux responsables des clubs accueillants ou s'en charger eux-mêmes (convocations, échéancier, table de marque).

La ligue aura en charge la fourniture des volants durant les rencontres.

Les résultats de chaque Tour devront parvenir à la CRJ dans un délai d'1 semaine à l'issue de chaque Tour. Cette dernière sera en charge de la publication du classement de chaque équipe après chaque Tour.

Le logiciel [Badnetplus](#) sera utilisé à chaque tour pour la gestion de cette compétition (inscriptions, [feuilles de matchs](#), [scores](#), etc...).



## **ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS**

- 1.1 L'InterCodep Jeunes Grand Est n'est ouvert qu'aux 9 CODEP que compose la LGEBaD.
- 1.2 L'inscription d'un CODEP à l'InterCodep implique la capacité de ce CODEP à engager à chaque tour de la compétition une équipe elle-même formée de 2 catégories d'âge: benjamine et minime.
- 1.3 Tous les joueurs benjamins et minimes de la LGEBaD à jour de leur licence auprès de la FFBad peuvent participer à cette compétition sous réserve qu'ils soient sélectionnés par leur CODEP respectif.
- 1.4 Surclassement :
  - Un joueur MiniBad peut être surclassé en catégorie benjamine.
  - Un joueur poussin peut être surclassé en catégorie benjamine ou minime.
  - Un joueur benjamin peut être surclassé en catégorie minime.
- 1.5 Les inscriptions des équipes se feront par les CODEP auprès de la CRJ avant une date limite et une procédure communiquée en début de saison. Un CODEP ne peut inscrire qu'une seule équipe.
- 1.6 La liste des joueurs de chaque équipe devra parvenir aux organisateurs (responsables du CODEP ou clubs accueillants) 1 semaine au plus tard avant chaque Tour afin qu'elle puisse être intégrée dans le logiciel de gestion de la compétition. Si, à cette date, une équipe n'a pas le nombre de joueurs inscrits lui permettant d'avoir la composition minimale (voir art.2.2), elle sera considérée comme « forfait » sur le Tour en question.
- 1.7 Les frais d'inscriptions s'élèvent à 150 € par équipe inscrite par un CODEP payable à la LGEBAD à réception de la facture envoyée par le secrétariat de la ligue.

## **ART.2 COMPOSITION DES EQUIPES**

- 2.1. La composition type d'une équipe est de 2 garçons et 2 filles par catégorie d'âge (benjamin et minime) permettant ainsi à chaque joueur d'une équipe de faire 2 matchs par rencontre. Mais il est possible d'inscrire plus de joueurs que la composition type.
- 2.2. La composition minimale d'une équipe est de 2 garçons/1 fille ou 2 filles/1 garçon par catégorie d'âge (benjamin et minime).
- 2.3. Chaque joueur de l'équipe doit appartenir au même CODEP mais les joueurs peuvent appartenir à des clubs différents.
- 2.4. Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie d'âge par rencontre.
- 2.5. Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de la **CLOT** ne pourront pas prendre part aux InterCodep pendant la durée de la sanction.
- 2.6. Les joueurs composant une équipe peuvent être différents d'une rencontre à l'autre.

## ART.3 ORGANISATION DE L'INTERCODEP SUR LA SAISON EN COURS

### 3.1. Organisation à chaque tour

#### TOUR 1 :

En début de saison, la CRJ crée 3 poules de 3 CODEP afin:

- De séparer dans chaque poule les 3 CODEP arrivés respectivement aux places 1, 2 et 3 lors de l'InterCodep de la saison précédente.
- De respecter une cohérence géographique pour éviter les trop gros déplacements de joueurs.

#### TOUR 2 :

A l'issue des rencontres des poules du TOUR 1, la CRJ crée 3 nouvelles poules de 3 CODEP selon le classement de chaque CODEP dans sa poule:

- Les CODEP arrivés 1<sup>er</sup> de chaque poule forment la poule A.
- Les CODEP arrivés 2<sup>ème</sup> de chaque poule forment la poule B.
- Les CODEP arrivés 3<sup>ème</sup> de chaque poule forment la poule C.

#### TOUR 3 :

A l'issue des rencontres des poules du TOUR 2, un classement général des CODEP est établi de la manière suivante :

- Le CODEP arrivé 1<sup>er</sup> de la poule A est 1<sup>er</sup> du classement.
- Le CODEP arrivé 2<sup>ème</sup> de la poule A est 2<sup>ème</sup> du classement.
- Le CODEP arrivé 3<sup>ème</sup> de la poule A est 3<sup>ème</sup> du classement.
- Le CODEP arrivé 1<sup>er</sup> de la poule B est 4<sup>ème</sup> du classement.
- ....

Des play-off haut et bas sont alors organisés lors du TOUR 3 de la façon suivante :

- Play-off haut :
  - Les CODEP classés 1 et 4 et ceux classés 2 et 3 au classement général s'affrontent en 1/2 finale haute.
  - Puis les 2 CODEP gagnants s'affrontent en finale haute pour déterminer le CODEP champion et le CODEP vice-champion de l'InterCodep de la saison en cours.
  - Enfin les 2 CODEP perdants s'affrontent en petite finale haute pour déterminer le CODEP 3<sup>ème</sup> et le CODEP 4<sup>ème</sup> de la saison en cours.
- Play-off bas :
  - Les CODEP classés 8 et 9 au classement général s'affrontent. Le CODEP perdant termine 9<sup>ème</sup> de l'InterCodep de la saison en cours.
  - Puis les CODEP classés 5 et le vainqueur de la rencontre 8 contre 9 et ceux classés 6 et 7 au classement général s'affrontent en 1/2 finale basse.
  - Puis les 2 CODEP gagnants s'affrontent en finale basse pour déterminer le CODEP 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de l'InterCodep.
  - Enfin les CODEP perdants s'affrontent en petite finale basse pour déterminer le CODEP 7<sup>ème</sup> et le CODEP 8<sup>ème</sup> de l'InterCodep.



- 3.2. En cas d'égalité dans une poule entre 2 CODEP, les CODEP seront départagées par le résultat de leur confrontation directe pure, c'est-à-dire sans double sanction liée aux éventuels points de forfait pour les matchs non joués.
- 3.3. En cas d'égalité dans une poule entre 3 CODEP, les équipes seront départagées dans l'ordre :
- ➔ A la différence des matchs,
  - ➔ Puis si l'égalité persiste à la différence de sets,
  - ➔ Puis si l'égalité persiste, à la différence de points
  - ➔ Enfin si l'égalité persiste elles seront départagées par l'âge, l'avantage allant au CODEP avec la moyenne d'âge des joueurs ayant participé au TOUR concerné la plus jeune.
- Comme pour le 3.2, pas de double sanction liée aux éventuels points de forfait pour les matchs non joués.

3.4. Classement dans les poules des tours 1 et 2

A l'issue de chaque rencontre, on attribue aux CODEP les points suivants :

- + 3 points par rencontre gagnée
- + 2 points par rencontre se terminant sur une égalité
- + 1 point par rencontre perdue
- 0 point par rencontre forfait

**ART.4 DEROULEMENT D'UN INTERCODEP**

- 4.1. Les convocations seront envoyées par le CODEP accueillant pour les TOURS 1 et 2 et par la CRJ pour le TOUR 3 dans la mesure du possible 10 jours avant la date de chaque Tour.
- 4.2. Chaque CODEP devra être présente au minimum 40 minutes avant le début de sa première rencontre.
- 4.3. Chaque CODEP participera à 2 rencontres. Pour les CODEP qui se déplacent hors de leur département, leurs 2 rencontres se feront de préférence à la suite.
- 4.4. Une rencontre entre 2 CODEP est composée de 5 matches par catégorie (benjamine et minime) soit un total de 10 matches.
- 4.5. Dans chaque catégorie ont jouera: 1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD, 1 DMx, chaque match se jouant en 2 sets gagnants de 21 points.
- 4.6. Un même joueur ne peut pas disputer plus de 2 matches lors de la même rencontre.
- 4.7. Deux documents seront à fournir successivement à chaque tour le jour J d'un InterCodep par les responsables de chaque CODEP :



- A. La feuille de présence, faisant état des joueurs présents le jour de la compétition (modèle en annexe 3). Cette feuille est à rendre à la table de marque du lieu de compétition 30 minutes avant la 1<sup>ière</sup> rencontre du CODEP concerné.
- B. La feuille de match faisant état de la composition de l'équipe du CODEP pour la rencontre à disputer (modèle en annexe 4). Cette feuille est à rendre à la table de marque du lieu de la compétition 15 minutes avant l'heure prévue de début de chaque rencontre (sauf mention contraire annoncée par la table de marque en cas d'avance ou retard).
- C. Dans le cas d'une rencontre sans arbitre, les responsables des 2 CODEP s'affrontant sont responsables du remplissage et du retour de la feuille de match à la table de marque à l'issue de la rencontre.
- 4.8. Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés, perdus et forfaits de l'ensemble des 10 matchs, selon le barème suivant :
- + 1 point par match gagné
  - 0 point par match perdu
  - - 1 point par match non joué
- 4.9. Chaque joueur figurant sur la feuille de présence d'un CODEP devra disputer au minimum 1 match lors du Tour considéré. Si un joueur inscrit sur la feuille de présence ne participe à aucune rencontre d'un Tour, le CODEP sera sanctionnée **d'un point de pénalité dans le classement final du Tour**. Exception faite de l'article 4.10.
- 4.10. Avant le début d'une rencontre, si un joueur se blesse, le JA pourra accepter de le retirer de la feuille de présence afin de ne pas sanctionner le CODEP **par l'Art. 4.9**.
- 4.11. Si lors d'un Tour un CODEP **n'a pas suffisamment de joueurs pour jouer tous les matchs d'une rencontre**, il pourra tout de même jouer les matchs « faisables ». Les matchs non joués seront notés forfaits 21/0, 21/0 et accompagnés d'1 point de moins dans le résultat de la rencontre par match non joué.
- 4.12. Lors d'une rencontre, si à la suite d'une blessure durant un match (ou à la suite d'un match), un joueur n'est plus en mesure de jouer son match suivant, il pourra être remplacé sur la feuille de match par un autre joueur de son CODEP sous réserve que ce dernier apparaisse bien dans la feuille de présence et que cela ne l'amène pas à faire plus de 2 matchs lors d'une rencontre.
- 4.13. Un joueur inscrit dans la liste des joueurs sur badnet par son CODEP lors de la phase des inscriptions (article 1.7) peut ne pas apparaître sur la liste de présence le jour de l'InterCodep.
- 4.14. Un CODEP qui ne se présenterait pas à la convocation d'un Tour sera déclaré **forfait sur le Tour concerné et ne marquera aucun point sur ce Tour**. De plus, la LGEBaD se réserve le droit de lui attribuer une sanction financière ou une impossibilité de s'inscrire à l'InterCodep la saison suivante.





**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
  
Règlement  
InterCodep 2019-  
2020

PAGE N°

**9**

## **ART. 5 CLASSEMENT GENERAL**

- 5.1. A l'issue du Tour 3, la LGEBaD publie le classement des 9 CODEP et récompense le CODEP champion du Grand Est par un Trophée remis en jeu chaque saison.
- 5.2. Les CODEP arrivés 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> sont également récompensés par des médailles.
- 5.3. La confection des poules du Tour 1 de la saison N est faite en fonction des résultats de la saison N-1.

	TOUR 1 Saison N
POULE A	1 <sup>ier</sup> CODEP N-1
POULE B	2 <sup>ième</sup> CODEP N-1
POULE C	3 <sup>ième</sup> CODEP N-1

Les autres CODEP sont répartis dans les poules en tenant compte à la fois des résultats de l'année N-1 mais aussi de la cohérence géographique afin de faciliter les déplacements des CODEP sur le Tour 1.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement  
InterCodep 2019-  
2020

PAGE N°

**10**

**Annexe 1: Echancier par Tour de l'InterCodep 2019-2020**

	TOUR 1
POULE A	57/51*/08
POULE B	68/88*/54
POULE C	67/55*/10-52

	TOUR 2
POULE A	Accueil 67
POULE B	Accueil 54 ou 55
POULE C	Accueil 10-52

	TOUR 3
FINALE	Accueil 51 ou 54

\* CODEP accueillant dans la mesure du possible



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
  
Règlement  
InterCodep 2019-  
2020

PAGE N°  
  
**11**

**Annexe 2: Feuille de présence d'un InterCodep**

## InterCodep LGEBaD 2018/2019

**Lieu:**

**Date:**

*Déclaration à remettre au juge arbitre 30 minutes avant l'heure prévue de début de la rencontre*

Feuille de présence

**Comité:**

NOM Prénom	Licence	Catégorie	Signature	Commentaire

Observations du Juge-Arbitre	Heure de dépôt:
	Signature du capitaine



Ligue Grand Est de  
Badminton  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

Identifiant :  
Règlement  
InterCodep 2019-  
2020

PAGE N°

12

### Annexe 3: Feuille de match d'une rencontre

#### InterCodep LGEBaD 2018/2019

Lieu:

Date:

JOUR

HEURE

RENCONTRE

Comité 1:

vs

Comité 2:

PHASE

Tour:

POULE

COURT N°

COMPOSITION DE L'EQUIPE

Comité:

Déclaration à remettre au juge arbitre 15 minutes avant l'heure prévue de début de la rencontre

Ordre des matches			Match	COMPOSITION DE L'EQUIPE	
Vous	adv.	final		NOM	Prenom
			SH Ben		
			SH Min		
			SD Ben		
			SD Min		
			DH Ben		
			DH Min		
			DD Ben		
			DD Min		
			Mx Ben		
			Mx Min		

Observations du Juge-Arbitre

Heure de dépôt:

Signature du capitaine